



Prêteur :

ING Belgique SA

Siège social : Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles

Agrément N° 01200

RPM Bruxelles - TVA - BE 0403.200.393

ci-après dénommée ING Belgique.

Droit de EUR 0,15 payé sur déclaration par ING Belgique.

CE CONTRAT DE PRET A TEMPERAMENT DOIT ETRE SIGNE PAR LES BENEFICIAIRES ET RECU PAR LA BANQUE AU PLUS TARD A LA DATE DU 05/02/2018. A DEFAUT, LE CONTRAT EST CONSIDERE COMME NUL ET NON AVENU**Bénéficiaire:**

Titre: M.
Nom/Prénom: RATAPoulos
Domicile: RUE DES LIONS 53
Lieu de naissance: LOUVIERE
N° carte d'identité: 593-58256
Numéro registre national: 77 04 05 849 98

Conditions générales

Le crédit est régi par les «CONDITIONS GENERALES DES CREDITS ING SOUMIS A LA LEGISLATION SUR LE CREDIT A LA CONSOMMATION» (édition août 2017) ci-jointes (ci-après dénommées les «Conditions générales»). Par la signature du présent document, les bénéficiaires et les cautions déclarent explicitement avoir reçu un exemplaire du contrat, en ce compris les Conditions générales et le tableau d'amortissement, en avoir pris connaissance et en accepter les dispositions. Les bénéficiaires déclarent également qu'ING Belgique leur a communiqué préalablement en temps utile, sur un support papier ou sur un autre support durable, «les Informations européennes normalisées en matière de crédit aux consommateurs relatives au Prêt à tempérament ING». Les bénéficiaires déclarent enfin avoir reçu toutes les explications qu'ils estiment adéquates (notamment les «informations générales des crédits ING soumis à la législation sur le crédit à la consommation» en annexe du dernier document précité) grâce auxquelles ils sont en mesure de déterminer que le présent contrat de crédit est adapté à leurs besoins et à leur situation financière. Les causes d'exigibilité avant terme ou de résolution du contrat de crédit sont reprises dans un cadre distinct à l'article 7.2 des Conditions générales.

Conditions Particulières

La consultation de la Centrale des Crédits aux particuliers de la Banque Nationale de Belgique a eu lieu le 16/01/2018.

TYPE DE CREDIT	: Prêt à tempérament	
BUT DU CREDIT	: PRET AMENAGEMENT	
MONTANT DU CREDIT	: EUR 24 000,00	TAUX DEBITEUR ACTUARIEL FIXE : 2,25 % par an.
MONTANT TOTAL DES INTERETS	: EUR 1 383,00	TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL (T.A.E.G.): 2,25 %

Le TAEG est calculé selon les dispositions contractuelles et sur la base des hypothèses visées à l'art. 2.2.3. des Conditions générales.

MONTANT A REMBOURSER	: EUR 25 383,00
MONTANT DE L'INTERET JOURNALIER	: EUR 1,46
MISE A DIPOSITION DES FONDS	: A la date de livraison du bien ci-dessus sur le compte du/des bénéficiaire(s) n° BE03 3770 2544 7884
DUREE	: Contrat à durée déterminée de 60 mois
NOMBRE ET PERIODICITE DES REMBOURSEMENTS	: La première échéance est fixée à 1 mois après la date de la mise à disposition des fonds (voir art. 2.2.3 des Conditions générales) 60 paiements mensuels de EUR

MODE DE REMBOURSEMENT	: Débit automatique du compte ING du/des bénéficiaire(s) n° BE03 3770 2544 7884
TAUX D'INTERET DE RETARD	: 2,48 % par an (voir art. 7.1. des Conditions générales)

Attention : les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour le bénéficiaire (p. ex. paiement d'intérêts de retard et de pénalités, vente forcée,...) et de rendre plus difficile l'obtention d'un crédit.

Comment financer vos projets : leasing ou renting ?

Votre business plan est excellent mais vous ne savez pas comment le financer ? Le leasing peut être une solution pour vous !

Le leasing financier

De quoi s'agit-il ?

Le leasing financier est une forme de crédit par laquelle **une société de leasing achète un bien pour votre entreprise. Ensuite, vous louez le bien auprès de cette société de leasing.** Celle-ci reste le 'propriétaire juridique' du bien, tandis que vous en êtes le 'propriétaire économique'. Cela signifie que vous pouvez utiliser le bien, mais que vous êtes également responsable de l'**entretenir**, de l'**assurer** et de le **réparer**.

Vous utilisez le bien contre paiement de loyers fixes, pendant une période déterminée.

À la fin du contrat de leasing, selon la formule choisie, il y a trois possibilités :

1. Dans le cas d'un **leasing 'au bilan'**, vous pouvez acheter le bien au prix avantageux fixé au préalable dans le contrat. Le montant de la reprise est plafonné à 15% de la valeur d'investissement du bien.
2. Dans le cas d'un **leasing 'hors bilan'**, vous pouvez acheter le bien à un prix d'au minimum 16% de la valeur d'investissement du bien, mais qui peut être supérieur et atteindre la valeur de marché.
3. Dans le cas d'une **location**, aucune option d'achat n'est prévue.

Dans quels cas est-il utilisé ?

En théorie, vous pouvez avoir recours au leasing financier pour tous les biens mobiliers et immobiliers : de la voiture à la photocopieuse, en passant par le bureau ou l'excavatrice. Habituellement, il est utilisé pour des biens d'une valeur relativement importante.

Le leasing financier dans ma comptabilité

Selon la formule choisie, les factures de leasing apparaissent au bilan chaque mois (dans le cas d'un leasing au bilan) ou sont reprises uniquement dans le compte de résultats (dans le cas d'un leasing hors bilan). En d'autres termes, un leasing au bilan engendre une augmentation du niveau d'endettement de votre entreprise. Dans une solution hors bilan, ce n'est pas le cas. Dans le cas d'un leasing au bilan, les factures sont considérées comme un remboursement de capital avec intérêts. Dans le cas du leasing hors bilan ou de la location, elles sont comptabilisées comme une charge.

C'est donc uniquement dans le cas d'un leasing au bilan - et non dans le cas d'une solution hors bilan, d'une location ou d'un leasing opérationnel - que vous pouvez **amortir le bien**. Le taux d'amortissement dépend de la durée d'utilisation normale du bien et non de la durée du contrat.

Le leasing opérationnel ou renting

De quoi s'agit-il ?

Le leasing opérationnel ou renting fonctionne selon les mêmes principes que le leasing financier. À quelques différences près :

- Dans le cas du renting, la société de leasing reste le propriétaire juridique et économique. Cela signifie que **la société de leasing est responsable de l'entretien, des réparations et de l'assurance** du bien.
- Dans le cas du leasing opérationnel, **aucune option d'achat n'est prévue**.

Dans quels cas est-il utilisé ?

Tout comme pour le leasing financier, en principe il vous est possible de conclure un contrat de renting pour tous types de biens, tant mobiliers qu'immobiliers. Le choix du leasing financier ou du renting repose essentiellement sur vos préférences personnelles - selon que vous souhaitez ou non inclure dans le contrat les services d'entretien et d'assurance – et dépend de votre situation financière.

Le renting dans ma comptabilité

Le traitement comptable est identique à celui du leasing hors bilan décrit plus haut : les factures sont reprises en **charges au compte de résultats**. Les montants n'apparaissent pas au bilan de votre entreprise.

Les avantages du leasing et du renting

- Vous évitez les investissements lourds, en principe le leasing est une solution de financement à 100%.
- Paiements échelonnés : vous payez mensuellement ou trimestriellement.
- Vous évitez l'apport de capital, et le paiement d'un acompte.
- Habituellement, le leasing financier et le renting sont accordés plus facilement qu'un crédit d'investissement.
- La société de leasing paie la totalité de la TVA au début du contrat. Vous la remboursez à la société de leasing de manière périodique au travers des loyers que vous payez.
- Le leasing hors bilan et le leasing opérationnel n'apparaissent pas comme dettes au bilan.
- Dans le cas du leasing financier, vous avez la possibilité de devenir propriétaire du bien en fin de contrat.
- Un contrat peut être transféré vers une autre entreprise du même groupe que le preneur de leasing ou hors groupe. Un plus en termes de flexibilité.
- Les formules peuvent être taillées sur mesure.

Les inconvénients du leasing et du renting

- La société de leasing joue le rôle d'intermédiaire et reste propriétaire du bien. Si vous souhaitez 'vendre' le bien, vous ne pouvez pas en disposer librement car cela nécessite l'intervention de la société de leasing.
- Renégocier un contrat ou le résilier coûte de l'argent.



CONTRAT DE LA FACILITE DE DECOUVERT
ING RESERVE D'ARGENT

N° de Compte BE03 3770 2544 7884

Date : 16/01/2018

Prêteur :

ING Belgique SA

Siège social : Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles

Agrément N° 01200

RPM Bruxelles - TVA - BE 0403.200.393

ci-après dénommée ING Belgique.

Droit de EUR 0,15 payé sur déclaration par ING Belgique.

CE CONTRAT DE RESERVE D'ARGENT DOIT ETRE SIGNE PAR LES BENEFICIAIRES ET RECU PAR LA BANQUE AU PLUS TARD A LA DATE DU 05/02/2018. A DEFAUT, LE CONTRAT EST CONSIDERE COMME NUL ET NON AVENU

Bénéficiaire:	
Titre:	M.
Nom/Prénom:	JEAN LE LÈVRE
Domicile:	RUE MAGELAN 12 7000 MONS
Lieu de naissance:	MORLAN WELZ
N° carte d'identité:	593 68 76 7
Numéro registre national:	87111260891

Conditions générales

Le crédit est régi par les "CONDITIONS GENERALES DES CREDITS ING SOUMIS A LA LEGISLATION SUR LE CREDIT A LA CONSOMMATION" (édition août 2017) ci-jointes (ci-après dénommées les « Conditions générales »). Par la signature du présent document, les bénéficiaires et les cautions déclarent explicitement avoir reçu un exemplaire du contrat, en ce compris les Conditions générales, en avoir pris connaissance et en accepter les dispositions. Les bénéficiaires déclarent également qu'ING Belgique leur a communiqué préalablement en temps utile, sur un support papier ou sur un autre support durable, « les Informations européennes normalisées en matière de crédit aux consommateurs relatives à l'ING Réserve d'argent ». Les bénéficiaires déclarent enfin avoir reçu toutes les explications qu'ils estiment adéquates (notamment les « informations générales des crédits ING soumis à la législation sur le crédit à la consommation » en annexe du dernier document précité) grâce auxquelles ils sont en mesure de déterminer que le présent contrat de crédit est adapté à leurs besoins et à leur situation financière. Les causes d'exigibilité avant terme ou de résolution du contrat de crédit sont reprises dans des cadres distincts aux articles 2.1.3, 2.1.4, 2.1.5. et 7.2 des Conditions générales.

Conditions Particulières

La consultation de la Centrale des Crédits aux particuliers de la Banque Nationale de Belgique a eu lieu le 16/01/2018

- TYPE DE CREDIT : Facilité de découvert (ouverture de crédit liée à un compte) réalisable dans le compte BE03 3770 2544 7884
- DUREE DU CREDIT : Contrat à durée indéterminée.
- DELAI DE ZEROTAGE : 12 mois
Ce délai et, plus particulièrement, les dates de début et de fin de ce délai, sont calculés conformément à l'art. 2.1.5. des Conditions générales.
- MONTANT DU CREDIT : EUR 1 250,00
- TAUX : Le taux d'intérêt débiteur annuel est égal à : 9,11 %
Le taux annuel effectif global (TAEG) s'élève à : 9,50 %
Le TAEG est calculé selon les dispositions contractuelles et sur base des hypothèses visées à l'art. 2.1.2.3. des Conditions générales.
Le taux annuel d'intérêt de retard visé à l'article 7.1. des Conditions générales est égal à 10,02 %.
Les taux précités sont valables au moment de la signature du présent contrat et variables conformément aux articles 2.1.2.2. et 7.1. des Conditions générales.





Donnez vie à vos projets immobiliers

Tout ce que vous voulez savoir sur le crédit hypothécaire à destination immobilière.

ing.be/maison

ING 

Introduction

Acheter une habitation ou un terrain à bâtir, construire une maison ou un appartement nécessite souvent d'importantes sommes d'argent. Avant de franchir le pas, il vous faudra mûrir votre projet et rassembler toutes les informations nécessaires.

ING se fait un plaisir de vous aider dans la réalisation de votre projet. Dans cette brochure, vous trouverez les réponses à la plupart des questions relatives au sujet.

Pour toute question supplémentaire ou une simulation personnalisée, adressez-vous à votre agence ING ou surfez sur ing.be/maison.



Le crédit hypothécaire à destination immobilière, concrètement

Avant d'entrer dans les détails, répondons d'abord à quelques questions d'ordre général.

Qui peut contracter un crédit hypothécaire ?

Toutes les personnes physiques dont le domicile habituel est situé en Belgique au moment de la signature de l'acte et qui agissent essentiellement hors du cadre de leur activité professionnelle.

Sous certaines conditions, ING peut également accorder un crédit hypothécaire à des non-résidents (personnes dont le domicile habituel n'est pas situé en Belgique).

À quoi sert le crédit hypothécaire ?

Le crédit hypothécaire à destination immobilière procure les fonds nécessaires à l'achat d'un terrain, ou à l'acquisition, la construction ou la transformation

d'un bien immobilier. Il peut également servir au remboursement d'un crédit hypothécaire existant ou à financer des droits de succession, de donation, d'enregistrement, de partages et autres, si ceux-ci concernent un ou plusieurs immeubles.

Quel montant pouvez-vous emprunter ?

Le montant maximum que vous pouvez emprunter dépend, d'une part de votre projet, et d'autre part, de votre capacité de remboursement. Le montant minimum s'élève à 5.000 euros.

Sur combien d'années s'étale le remboursement du crédit ?

La durée du crédit peut aller jusqu'à 30 ans, selon vos besoins et la formule choisie. A noter toutefois que plus la durée est longue, plus le coût total du crédit est élevé

De quelle manière le montant du crédit est-il mis à votre disposition ?

En cas d'achat d'une habitation, ING libérera entièrement le montant du crédit lors de la signature de l'acte. Si vous construisez ou transformez une habitation, ING met le montant du crédit à votre disposition par tranches de 2.500 euros au minimum, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base de factures et/ou de pièces justificatives. Ceci présente l'avantage que vous payez des intérêts uniquement sur les montants prélevés. La période de prélèvement est au maximum de 24 mois. À partir du 7e mois de la période de prélèvement, vous payez une indemnité sur le montant non prélevé. Le montant de cette indemnité est mentionné dans le tarif.

Information précontractuelle

Grâce à la Fiche d'information standardisée européenne (FISE), vous disposez d'un aperçu clair des caractéristiques et conditions de votre offre de crédit. Etant donné que toutes les banques européennes utilisent ce même document, il vous est facile de comparer les offres de différentes banques.

CONSEIL : Pour une bonne comparaison, vérifiez si tous les éléments de votre demande de crédit sont identiques.

Taux annuel effectif global (TAEG)

Le taux annuel effectif global (TAEG) représente les coûts totaux du crédit, exprimés en pourcentage annuel.

Dans notre tarif, vous trouverez tous nos taux d'intérêt actuels ainsi que le taux annuel effectif global, calculé à chaque fois sur la base d'un exemple représentatif. Le taux annuel effectif global est supérieur au taux d'intérêt débiteur annuel parce que le calcul du taux annuel effectif global tient compte de divers coûts liés à votre crédit au logement.

Le TAEG comprend :

1. le montant total des intérêts et le montant du crédit à rembourser,
2. les frais qui ne doivent être payés qu'une seule fois :
 - les frais de dossier,
 - les frais d'expertise pour l'évaluation de la valeur de votre habitation par un expert,
 - les frais (hors honoraires) pour la constitution de la sûreté hypothécaire,
3. les frais qui doivent être payés régulièrement :
 - le total de toutes les primes pour les assurances solde restant dû jusqu'à l'échéance du crédit,
 - le total de toutes les primes pour l'assurance habitation jusqu'à l'échéance du crédit.

Le TAEG ne tient pas compte des frais suivants parce qu'ils ne sont pas connus et/ou ne doivent pas être repris dans le TAEG :

- les frais encaissés via le notaire, dont les honoraires, pour l'achat d'un bien immobilier faisant l'objet du contrat de crédit,
- les honoraires du notaire relatifs à l'acte d'hypothèque et/ou à l'acte de mandat hypothécaire,
- les primes supplémentaires éventuelles dans le cadre de l'assurance/des assurances solde restant dû,
- les frais relatifs à la couverture de la période de prélèvement pour l'assurance/les assurances solde restant dû,
- les intérêts intermédiaires : à partir de la date du premier prélèvement jusqu'au dernier jour du mois, des intérêts sont calculés au taux débiteur du crédit,
- l'indemnité pour mise à disposition des fonds (commission de réservation) étant donné que le montant du crédit est supposé être prélevé immédiatement et entièrement,
- les frais pour des services éventuels (compte, carte de paiement ...) qui ne sont pas liés au contrat de crédit,
- les frais des expertises (maximum 3 expertises) pour le contrôle de l'avancement des travaux de construction/transformation, si le prêteur l'estime nécessaire, et au tarif en vigueur à ce moment.

Exemples

Les exemples ci-dessous se fondent sur les hypothèses et montants suivants afin de calculer le TAEG pour :

1. Un crédit hypothécaire à taux d'intérêt débiteur fixe au combitarif (conditions spécifiées dans le tarif) :

- un montant emprunté de 170.000,00 euros remboursables en 240 mensualités fixes ;
- le montant total des intérêts payés mensuellement (calculés à un taux d'intérêt périodique de 0,234 % par mois (2,85 % sur base annuelle) ;
- des frais de dossier de 500,00 euros ;
- des frais d'expertise de 200,00 euros pour l'évaluation de la valeur de votre habitation par un expert ;
- des frais de notaire (autres qu'honoraires) estimés à 4.011,50 euros pour la constitution d'une inscription hypothécaire complète pour un montant de 170.000,00 euros ;
- le total des primes de l'assurance/des assurances solde restant dû, prime annuelle moyenne pour une durée de 20 ans estimée à 319,52 euros pour 2 preneurs de crédit tous deux en bonne santé, non-fumeurs et âgés de 38 ans, où le montant assuré pour chaque emprunteur est de 85.000,00 euros ;
- le total des primes pour l'assurance habitation en tant que propriétaire, prime annuelle moyenne estimée à 301,93 euros pour une habitation standard d'une superficie moyenne bâtiment principal entre 201 m² et 225 m² à l'indice ABEX actuel (voir www.abex.be).

Le taux annuel effectif global pour ce crédit est de 3,8 %. Le coût global du crédit s'élève à 69.514,90 euros et le montant total à payer par vous est de 239.514,90 euros.

2. Pour un crédit de pont à taux d'intérêt débiteur fixe au tarif de base :

- un montant emprunté de 170.000,00 euros remboursables en une fois à l'échéance après 12 mois ;
- le montant total des intérêts payés mensuellement (calculés à un taux d'intérêt périodique de 0,283 % par mois (3,45 % sur base annuelle) ;
- des frais de dossier de 300,00 euros ;
- des frais d'expertise de 200,00 euros pour l'évaluation de la valeur de votre habitation par un expert ;
- des frais de notaire (autres qu'honoraires) évalués à 4.011,50 euros pour la constitution d'une inscription hypothécaire complète pour un montant de 170.000,00 euros ;
- le total des primes pour l'assurance habitation en tant que propriétaire, prime annuelle moyenne estimée à 301,93 euros pour une habitation standard d'une superficie moyenne bâtiment principal entre 201 m² et 225 m² à l'indice ABEX actuel (voir www.abex.be).

Le taux annuel effectif global pour ce crédit est de 8,4 %. Le coût global du crédit s'élève à 16.323,30 euros et le montant total à payer par vous est de 186.323,30 euros.



Les différentes formes de crédit hypothécaire

Vous trouverez ci-après un aperçu des différentes formes de crédit hypothécaire offertes chez ING. Celles-ci sont réparties suivant la variabilité du taux d'intérêt débiteur d'une part, et le mode de remboursement d'autre part. Nous offrons également différentes solutions spécifiques, qui vous aideront à tirer le meilleur parti de votre projet.

Produits basés sur la variabilité du taux d'intérêt débiteur

Formule avec un taux d'intérêt débiteur fixe

Le taux d'intérêt débiteur ne peut être modifié pendant toute la durée de votre crédit. Vous n'aurez donc jamais de mauvaises surprises. Avec cette formule, vous optez pour une sécurité absolue !

Formules avec un taux d'intérêt débiteur variable

Outre le taux d'intérêt débiteur fixe, ING vous offre également diverses formules à taux d'intérêt débiteur variable. Dans ces formules, tant la fréquence de révision que les fluctuations de taux maximales dans le cadre desquelles le taux d'intérêt débiteur peut être revu sont importantes, ainsi que l'indice de référence qui s'applique à votre crédit.

Concrètement, vous pouvez choisir parmi les formules suivantes :

	Formule	Indice	Fluctuation maximale du taux	
			Par mois	Par an
Révision annuelle	1+1+1 Cap 3 / Floor à l'infini	A	0,083%	1% ⁽¹⁾
			0,165%	2% ⁽²⁾
			0,247%	3% ⁽³⁾
Révision quinquennale	5+5+5 Cap 5 / Floor 5	E	0,407%	5%
Première révision après 10 ans, ensuite révision quinquennale	10+5+5 Cap 5 / Floor 5	E	0,407%	5%
	10+5+5 Cap 2 / Floor à l'infini	E	0,165%	2%

⁽¹⁾ Si révision la deuxième année

⁽²⁾ Si révision la troisième année

⁽³⁾ Si révision à partir de la quatrième année

Le CAP (plafond) indique la fluctuation maximale du taux et détermine la variation maximale, tant à la hausse qu'à la baisse, par rapport au taux d'intérêt débiteur initial. Vous êtes ainsi à l'abri d'une forte hausse des taux. De plus, le taux d'intérêt débiteur initial peut, au maximum, doubler. Pour les formules avec un FLOOR à l'infini (plancher), le taux peut être revu sans limite à la baisse (minimum 0 %) à chaque révision des taux dans un marché à la baisse.

Le taux d'intérêt débiteur est revu au terme de chaque période de révision, selon la formule suivante :

Nouveau taux d'intérêt débiteur

= taux d'intérêt débiteur initial
+ (nouvel indice de référence
- indice de référence initial), où :

- le **taux d'intérêt débiteur initial** = le taux d'intérêt débiteur mentionné dans l'offre de crédit ;
- le **nouvel indice de référence** = l'indice publié par l'Agence Fédérale de la Dette au Moniteur belge au cours du mois calendrier qui précède la date de révision du taux ;
- l'**indice de référence initial** = l'indice mentionné dans l'offre de crédit, à savoir, l'indice publié par l'Agence Fédérale de la Dette au Moniteur belge au cours du mois qui précède la date du tarif.

Une adaptation n'est possible que si, en application de la formule, le taux d'intérêt débiteur augmente ou diminue d'au moins 0,05 % l'an par rapport au taux d'intérêt débiteur précédent.

Les calculs sont effectués sur la base du taux d'intérêt périodique. Les taux d'intérêt débiteur, exprimés sur une base annuelle, sont communiqués à titre informatif.

Si vous optez pour une formule à taux variable, gardez à l'esprit que le montant de vos remboursements peut augmenter ou diminuer. Demandez une simulation afin de connaître le montant maximum des versements en cas de fluctuation(s) du taux d'intérêt.

Produits basés sur le mode de remboursement

Le crédit hypothécaire à mensualités constantes

Chaque mois, vous payez à ING une somme identique, qui comporte une part d'intérêts et une part de capital. La part des intérêts diminue avec le temps, tandis que la part du capital augmente. La charge de remboursement reste identique pendant toute la durée du crédit ou jusqu'à la révision contractuelle du taux d'intérêt débiteur.

Le crédit hypothécaire à amortissements constants en capital

Les amortissements en capital sont constants. Vous remboursez chaque mois un montant identique de capital.

Les intérêts sont calculés sur le solde en suspens («solde restant dû») et sont donc dégressifs. La charge de remboursement est beaucoup plus élevée au début de la durée du crédit, mais elle diminue avec le temps.

Le crédit hypothécaire sans amortissements intermédiaires en capital (bullet)

Dans des cas spécifiques, ING accorde des crédits hypothécaires sans amortissements intermédiaires en capital pour des durées allant jusqu'à 20 ans. Pendant toute la durée du crédit, vous payez, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, uniquement les intérêts sur le montant total du crédit.

Vous remboursez l'intégralité du capital en une seule fois, à l'échéance. Vous pouvez, par exemple, faire coïncider l'échéance avec le paiement d'une assurance vie ou d'un contrat d'assurance groupe.

Ce crédit est disponible pour les formules de variabilité suivantes : 1 + 1, 5 + 5 et taux d'intérêt débiteur fixe. Il peut être combiné avec un crédit hypothécaire classique.

Le Crédit de Pont

Vous souhaitez acheter ou construire une maison et vous voulez la financer – partiellement ou totalement – par le produit de la vente d'un autre bien. Malheureusement, vous ne connaissez pas la date exacte de cette vente, or vous avez besoin de cette somme pour l'achat ou la construction de votre maison.

Concrètement, vous déterminez vous-même la durée du crédit (de 3 mois à un maximum de 12 mois).

Pendant la durée du crédit, vous payez mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement les intérêts sur le montant total du crédit. Lorsque le bien immobilier est vendu, vous remboursez le crédit en une seule fois.

Cette date étant souvent imprécise, il est prévu qu'en cas de remboursement anticipé, vous ne payez pas d'indemnité de remploi. Le taux d'intérêt débiteur du Crédit de Pont ING est fixe pendant toute la durée du crédit.



Les sûretés

L'octroi de votre crédit sera généralement subordonné à une inscription hypothécaire ou à un mandat hypothécaire. Cette garantie est prise sur le bien immobilier qui fait l'objet de votre crédit hypothécaire, mais elle peut également l'être sur tout autre bien immobilier situé en Belgique. Des combinaisons de ces sûretés sont possibles. Tout dépend des éléments de votre dossier.

La valeur du bien immobilier

La valeur du bien immobilier qui servira de sûreté pour votre crédit hypothécaire est, bien entendu, un élément important de votre dossier. La valeur vénale¹ du bien immobilier est déterminée par un des experts immobiliers avec lesquels ING collabore. Dans certains cas, le compromis ou d'autres documents suffisent pour déterminer la valeur du bien immobilier.

L'ouverture d'un crédit hypothécaire

Si votre crédit est (partiellement) couvert par une hypothèque, ING accorde les crédits dans le cadre d'une reprise d'une ouverture de crédit hypothécaire. L'inscription hypothécaire qui y est liée reste valable 30 ans. Cela signifie que le capital que vous avez déjà remboursé à un moment donné peut, moyennant l'accord d'ING, être réutilisé pour contracter un nouveau crédit sans avoir à payer de frais de notaire supplémentaires².

¹ La valeur du bien immobilier en vente libre.

² Des frais de renouvellement sont dus dans certaines situations.



Les frais

Les frais afférents à la conclusion d'un crédit hypothécaire dépendent de plusieurs paramètres. Nous vous dressons ci-après un aperçu des différents types de frais. Pour connaître le coût effectif, votre agence ING peut vous aider à faire une estimation.

Les frais de dossier

Le traitement d'une demande de crédit hypothécaire engendre certains frais. Ils sont définitivement dus à dater du moment où l'offre de crédit est signée. Consultez le tarif pour un aperçu des frais de dossier, indemnités et frais d'expertise.

Les frais d'expertise

Une expertise, réalisée par un expert indépendant agréé par ING, est une évaluation du bien que vous achetez, construisez ou transformez, ou faisant l'objet d'une sûreté. Elle est basée sur différents éléments (superficie, localisation, nombre de pièces, ...).

Elle constitue incontestablement un document utile indiquant l'avis d'un professionnel quant à la valeur du bien. En cas d'expertise, vous réglez les frais directement à l'expert. Vous recevez, bien sûr, un exemplaire du rapport d'expertise. Une expertise n'est toutefois pas obligatoire; dans un certain nombre de cas, le compromis ou d'autres documents suffisent pour déterminer la valeur d'un bien immobilier.

Les frais de l'acte d'achat

Les frais d'achat comprennent les frais de notaire liés à l'achat, les droits d'enregistrement de l'acte d'achat, ou la T.V.A. si l'immeuble est acquis à l'état neuf.

Les frais de l'acte d'hypothèque ou du mandat hypothécaire

Les frais d'un acte d'hypothèque comprennent, entre autres, les droits d'enregistrement liés à l'hypothèque, le droit d'inscription hypothécaire, les honoraires et frais du notaire. Ils varient notamment en fonction du montant de l'hypothèque.

Sous certaines conditions, l'hypothèque garantissant le crédit hypothécaire peut être remplacée, totalement ou partiellement, par un «mandat de conférer une hypothèque». Sont également à votre charge les frais liés à la levée de l'inscription hypothécaire et, le cas échéant, à son renouvellement.

L'indemnité de emploi

Vous pouvez à tout moment procéder à un remboursement anticipé, partiel ou total, du crédit. Si le montant remboursé est inférieur à 10 % du capital, cela ne peut se produire qu'une seule fois par année civile. Si vous procédez à un remboursement anticipé, l'indemnité de emploi s'élève à trois mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt débiteur du crédit.

Cette indemnité de emploi n'est pas due :

- en cas de remboursement anticipé par l'assureur via une assurance "solde restant dû" à la suite du décès d'un preneur de crédit.
- dans le cas d'un Crédit de Pont ING.

Si vous rencontrez des difficultés à effectuer vos remboursements, prenez immédiatement contact avec nous pour rechercher des solutions possibles.

Attention :

Comme ING doit signaler les non-paiements à la Centrale des crédits aux particuliers (CCP), il est possible que vous obteniez plus difficilement un crédit dans le futur. Le non-paiement peut donner lieu, entre autres, à la perception d'intérêts de retard, d'amendes et à la saisie-exécution.

Les assurances

L'acquisition ou la construction d'une habitation est un projet d'envergure, qu'il convient de protéger au mieux. À cette fin, il existe deux assurances indispensables qui vous permettront de dormir sur vos deux oreilles : l'assurance solde restant dû et l'assurance habitation. Vous pouvez souscrire ces assurances auprès de l'assureur de votre choix.

L'assurance solde restant dû

L'assurance solde restant dû permet à vos proches de ne plus se soucier du remboursement de votre crédit hypothécaire si vous veniez à décéder. Pour une sécurité maximale, nous vous recommandons de prendre une couverture à 100 % par preneur de crédit. Ainsi, en cas de décès, le remboursement du crédit sera toujours intégralement pris en charge. Habituellement, la prime est calculée en fonction du capital assuré, de la durée du contrat, du comportement fumeur et de l'âge actuariel de l'assuré. Les primes définitives seront fixées après l'évaluation de l'état de santé de l'assuré et après acceptation financière, et seront confirmées dans le contrat. Les personnes présentant un risque de santé accru peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une intervention financière sur la prime de leur assurance solde restant dû.

L'assurance habitation

L'assurance habitation couvre les dégâts que pourrait subir votre bâtiment en cas d'incendie, d'inondation, d'effraction, de catastrophe naturelle...
L'assurance habitation peut, habituellement, être constituée d'un certain nombre de couvertures optionnelles, en fonction des besoins du client et de sa famille.

Bon à savoir :

En souscrivant chez ING vos assurances liées à votre crédit hypothécaire, vous bénéficiez, sous certaines conditions, d'un taux d'intérêt avantageux. Vous trouverez les conditions précises dans le tarif.

La fiscalité

Un crédit hypothécaire vous donne droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt. Vous trouverez sur notre site Web ou sur le site du Service Public Fédéral Finances des informations sur les avantages fiscaux relatifs à votre crédit et à votre habitation, immeuble de rapport ou résidence secondaire.



En pratique

- Vous présentez votre projet dans l'agence ING de votre choix, qui vous présentera les meilleures solutions de financement en fonction de votre projet, de votre situation et de vos attentes.
- Grâce aux outils d'aide techniques dont nous disposons, l'agence vous fera différentes estimations de crédits et vous remettra un dossier comprenant les données des simulations effectuées.
- Si vous optez pour l'une des simulations proposées, vous pouvez introduire une demande de crédit officielle. Prenez rendez-vous dans une agence ING. Dès que vous nous avez transmis tous les documents nécessaires pour compléter votre dossier, l'agence ING peut dans la plupart des cas se prononcer directement sur la recevabilité de votre demande.
- ING doit consulter la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) avant de remettre un contrat de crédit à la consommation ou un contrat de crédit hypothécaire soumis au Livre VII du Code de droit économique, afin d'obtenir des informations relatives à votre situation financière et votre solvabilité, et plus précisément l'existence éventuelle d'autres contrats de crédit que vous auriez souscrits ou de non-paiements. La Centrale des crédits aux particuliers fait partie de la Banque nationale de Belgique SA, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles.
- Lorsque nous arrivons à un accord concernant votre demande de crédit, nous vous remettons une Fiche d'information standardisée européenne (FISE), une offre de crédit confirmant toutes les caractéristiques et conditions de votre crédit hypothécaire, accompagnée d'un plan d'amortissement et des conditions générales.
- Vous signez l'offre de crédit dans le mois qui suit sa délivrance.
- Nous transmettons au notaire de votre choix toutes les informations requises pour lui permettre de rédiger l'acte.
- Le crédit hypothécaire est finalisé après la signature de l'acte authentique auprès de votre notaire (le cas échéant) ou de l'offre de crédit si aucune nouvelle sûreté hypothécaire n'a été stipulée.
- Toutes nos félicitations pour votre nouvelle habitation ! Nous vous souhaitons beaucoup de succès !

Nous sommes à votre disposition
pour toute information
complémentaire.

Surfez sur **ing.be/maison**
ou rendez-vous dans votre
agence ING.

Prospectus crédit hypothécaire n°24, d'application à partir du 1er Octobre 2018.

ING Belgique S.A. • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles •
RPM Bruxelles • TVA BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109
1560 2789. Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le n° 12381A •
www.ing.be • Éditeur responsable : Marie-Noëlle De Greef • Cours Saint-
Michel 60, B-1040 Bruxelles © Editing Team & Graphic Studio • Marketing
ING Belgium • 712619F • 10/18



Fiche d'information standardisée
européenne (FISE)
Crédit hypothécaire 96017266 (1/1)

Ce document a été établi pour

M. ATANGANA JEAN CLAUDE

le 17/07/2017.

Ce document a été établi sur base des informations que vous nous avez fournies à ce stade et des conditions en vigueur sur le marché financier.

Les informations ci-dessous restent valables jusqu'au 17/10/2017. Au-delà de cette date, elles sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution du marché.

Ce document n'oblige pas ING Belgique S.A. (ING) à vous accorder un crédit.

1. Prêteur

ING Belgique S.A.

Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles

N° FSMA 01200

www.ing.be

Après avoir évalué vos besoins et votre situation, nous vous recommandons de contracter ce crédit.

2. Principales caractéristiques du crédit

Montant et monnaie du crédit à octroyer

95.000,00 EUR

Durée du crédit

240 mois

Type de crédit

Crédit hypothécaire à but immobilier avec remboursements mensuels fixes (capital et intérêts).

Type de taux d'intérêt applicable

Taux d'intérêt débiteur fixe

Montant total à rembourser

129.935,20 EUR

Cela signifie que vous rembourserez 1,37 EUR pour chaque EUR emprunté.

Nouvelles sûretés

La constitution de nouvelles sûretés est une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. Tous les engagements découlant de la relation bancaire établie entre ING et le(s) preneur(s) de crédit seront garantis par :

Cession de salaire et de créance

Selon le(s) texte(s) annexé(s) à l'offre de crédit ING

Hypothèque

Montant de l'inscription hypothécaire : montant en principal 95.000,00 EUR – accessoires 4.750,00 EUR
Sur la pleine propriété et par toutes les personnes qui jouissent d'un droit réel sur :

• Rang 1: maison avec jardin sis RUE GEORGE CLEMENCEAU 22 à 7012 JEMAPPES, d'une superficie de

Votre agence ING: GRAND PLACE 35, 7000 MONS • Tél.: 065/402530

ING 

6. Echéancier indicatif

Ce tableau montre le montant à verser par mois.

Les versements (colonne 4) correspondent à la somme *des intérêts à payer* (colonne 2), le cas échéant, du capital payé (colonne 3). Le capital restant dû (colonne 5) *est le montant restant* à rembourser après chaque versement.

1. Échéance	2. Intérêts à payer par versement	3. Capital remboursé par versement	4. Montant du versement	5. Capital restant dû après chaque versement
Mois 1	176,70 €	314,40 €	491,10 €	94.685,60 €
Mois 2	176,11 €	314,99 €	491,10 €	94.370,61 €
Mois 3	175,52 €	315,58 €	491,10 €	94.055,03 €
Mois 4	174,94 €	316,16 €	491,10 €	93.738,87 €
Mois 5	174,35 €	316,75 €	491,10 €	93.422,12 €
Mois 6	173,76 €	317,34 €	491,10 €	93.104,78 €
Mois 7	173,17 €	317,93 €	491,10 €	92.786,85 €
Mois 8	172,58 €	318,52 €	491,10 €	92.468,33 €
Mois 9	171,99 €	319,11 €	491,10 €	92.149,22 €
Mois 10	171,39 €	319,71 €	491,10 €	91.829,51 €
Mois 11	170,80 €	320,30 €	491,10 €	91.509,21 €
Mois 12	170,20 €	320,90 €	491,10 €	91.188,31 €
(Total) Année 1	2.081,51 €	3.811,69 €	5.893,20 €	91.188,31 €
Année 2	1.995,57 €	3.897,63 €	5.893,20 €	87.290,68 €
Année 3	1.907,66 €	3.985,54 €	5.893,20 €	83.305,14 €
Année 4	1.817,77 €	4.075,43 €	5.893,20 €	79.229,71 €
Année 5	1.725,87 €	4.167,33 €	5.893,20 €	75.062,38 €
Année 6	1.631,92 €	4.261,28 €	5.893,20 €	70.801,10 €
Année 7	1.535,83 €	4.357,37 €	5.893,20 €	66.443,73 €
Année 8	1.437,58 €	4.455,62 €	5.893,20 €	61.988,11 €
Année 9	1.337,06 €	4.556,14 €	5.893,20 €	57.431,97 €
Année 10	1.234,35 €	4.658,85 €	5.893,20 €	52.773,12 €
Année 11	1.129,30 €	4.763,90 €	5.893,20 €	48.009,22 €
Année 12	1.021,87 €	4.871,33 €	5.893,20 €	43.137,89 €
Année 13	912,03 €	4.981,17 €	5.893,20 €	38.156,72 €
Année 14	799,71 €	5.093,49 €	5.893,20 €	33.063,23 €
Année 15	684,84 €	5.208,36 €	5.893,20 €	27.854,87 €
Année 16	567,41 €	5.325,79 €	5.893,20 €	22.529,08 €
Année 17	447,30 €	5.445,90 €	5.893,20 €	17.083,18 €
Année 18	324,49 €	5.568,71 €	5.893,20 €	11.514,47 €
Année 19	198,93 €	5.694,27 €	5.893,20 €	5.820,20 €
Année 20	73,00 €	5.820,20 €	5.893,20 €	0,00 €
Total	22.864,00 €	95.000,00 €	117.864,00 €	

7. Obligations supplémentaires

L'emprunteur doit respecter les obligations suivantes pour bénéficier des conditions de crédit décrites dans ce document.

Veuillez noter que les conditions de crédit décrites dans ce document (y compris le taux d'intérêt débiteur) peuvent changer si les obligations ne sont pas respectées.

- Le taux d'intérêts débiteur comprend une réduction de 0,75% par an si les conditions cumulatives suivantes sont remplies pendant toute la durée du crédit :
 - Chaque preneur de crédit est un client ING actif qui effectue chaque mois 10 opérations de débit

Votre agence ING: GRAND PLACE 35, 7000 MONS • Tél.: 065/402530

ING 

2 a 53 ca. Valeur du bien estimée pour préparer cette fiche d'information: 95.000,00 EUR.

3. Taux d'intérêt et autres frais

Le taux annuel effectif global (TAEG) est le coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel. Le TAEG est indiqué pour vous aider à comparer différentes offres.

Le TAEG applicable à votre crédit est de 3,5%.

Il comprend :

1. Taux d'intérêt débiteur

Taux débiteur appliqué : 0,186% par mois (2,25% par an)

2. Frais payables une seule fois

- Frais de dossier : 500,00 EUR à payer à la signature de l'offre de crédit.
- Frais (autres qu'honoraires) pour la constitution des sûretés hypothécaires : 2.939,00 EUR, à payer à la signature de l'acte au notaire. Pour une hypothèque, vous devez payer des frais pour l'enregistrement de l'hypothèque. Ce montant est inclus dans les frais mentionnés ci-dessus.

3. Frais payable régulièrement

- Total de toutes les primes d'assurance(s) solde restant dû ou d'assurance(s) décès, simulées le 03/07/2017, jusqu'à la date d'échéance du crédit : 2.793,60 EUR. Le versement de la prime est effectué chaque mois à la compagnie d'assurances de votre choix dès la signature de l'acte.
- Total de toutes les primes d'assurance habitation en tant que propriétaire, estimées le 12/07/2017, jusqu'à la date d'échéance du crédit : 6.038,60 EUR. La prime a été estimée pour une habitation standard d'une superficie moyenne du bâtiment principal comprise entre 201 m² et 225 m² selon l'indice ABEX actuel (voir www.abex.be). Le versement de la prime est effectué annuellement à la compagnie d'assurances de votre choix dès la signature de l'acte.

Les frais mentionnés ci-dessus ne sont pas repris dans le plan de remboursement.

Les frais suivants ne sont pas connus par le prêteur et ne sont donc pas pris en compte dans le TAEG :

- Honoraires du notaire relatifs à l'acte de crédit hypothécaire et/ou à l'acte de mandat hypothécaire, à payer à votre notaire à la passation des/de l'acte(s)
- Surprimes éventuelles relatives aux/l'assurance(s) solde restant dû ou assurance(s) décès
- Intérêts intermédiaires : à dater du premier retrait jusqu'au dernier jour du mois, des intérêts sont comptabilisés au taux débiteur du crédit

Veillez-vous assurer que vous avez pris connaissance de tous les frais et taxes annexes liés à votre crédit.

4. Périodicité des versements et nombre de paiements

Périodicité des versements : mensuellement

Nombre de versements : 240

5. Montant de chaque versement

Montant par mois : €

Vos revenus peuvent fluctuer. Veillez-vous assurer que vous pourrez toujours faire face à vos versements mensuels dans le cas où vos revenus diminueraient.



Suivez-nous sur





ING-ligne d'Avances à Terme Fixe (Straight Loans)

Vous êtes en mesure de prévoir certains besoins de liquidité récurrents de votre entreprise et la durée de ces besoins. Dans ce cas, une **ligne d'Avances à Terme Fixe ING** est le moyen idéal de faire face à ces besoins de trésorerie temporaires mais substantiels.

Quand est-ce intéressant d'opter pour une ligne d'Avances à Terme Fixe ING ?

Exemple: dans le cadre de vos activités, vous devez régulièrement acheter, pour des montants importants, de la marchandise auprès de vos fournisseurs. Afin de régler ces dépenses, vous pouvez utiliser votre ligne d'Avances à Terme Fixe ING et rembourser l'avance à son terme avec vos futures ventes.

En résumé

- La ligne d'Avances à Terme Fixe ING est une ligne de crédit qui vous permet d'emprunter des avances de maximum un an.
- La durée de la ligne de crédit court généralement jusqu'à nouvel ordre et le montant minimum est de 250.000 euros.
- Vous déterminez le montant (125.000 euros au minimum) et la durée de la période de chaque avance (une semaine au minimum et un an au maximum).
- Vous pouvez rembourser les avances ou les renouveler à condition de ne pas dépasser l'échéance et le montant de la ligne de crédit.
- Vous remboursez le capital emprunté et les intérêts en une seule fois à l'échéance de chaque avance.
- Un remboursement anticipé des prélèvements est possible.
- Vous avez déjà une ligne d'Avances à Terme Fixe ING ? Avec Telelink Online, vous gérez vos avances quand vous le souhaitez, de jour comme de nuit ! Découvrez comment gérer les avances via [Telelink Online](#)

Frais

Vous payez des frais d'étude qui dépendent du montant de l'ouverture (ou de l'augmentation), des frais de dossier par trimestre et une commission calculée sur le crédit accordé. En plus du taux d'intérêt, vous payez des frais pour chaque prélèvement en fonction du montant de l'avance. Dans le cas d'un remboursement anticipé d'une avance, des frais d'indemnité de remploi seront prélevés.

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de subsides. Pour plus d'informations à ce sujet, surfez sur ing.be/subsides

Intéressé(e) ? Besoin de conseils ? Contactez votre interlocuteur ING ou surfez sur ing.be/businesscredit pour plus d'informations à propos de nos crédits professionnels.

Si vous avez des plaintes, vous pouvez les adresser à l'Ombudsfin: Avenue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles, Tél. : +32 2 545 77 70 Fax : +32 2 545 77 79 E-mail : Ombudsman@ombudsfin.be

ING Belgique S.A. - Banque/Prêteur - Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789. Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le n° 12381A - www.ing.be - Éditeur responsable : Marie-Noëlle De Greef, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles - © Editing Team & Graphic Studio - Marketing ING Belgium - 712470 - 02/17



Straight Loan



Un crédit à terme fixe ou straight loan est une avance à court terme que vous pouvez prélever dans le cadre d'une ligne de crédit générale (crédit de caisse), dotée d'un montant fixe, d'une durée déterminée et d'un taux d'intérêt qui est fixé lors de chaque nouveau prélèvement d'un crédit à terme fixe ou straight loan.

UN STRAIGHT LOAN EST LA FORMULE IDÉALE POUR VOUS SI :

- > votre ligne de crédit sera utilisée pour un montant et un terme bien déterminés;
- > vous souhaitez profiter d'un taux d'intérêt avantageux.

MIEUX VAUT FAIRE UN AUTRE CHOIX SI :

- > vous recherchez une solution permanente pour votre fonds de roulement (crédit de caisse) ;
- > vous devez investir dans une immobilisation corporelle (crédit d'investissement) ;
- > vous voulez vous financer à long terme (crédit d'investissement) ;
- > vous voulez financer vos biens dans le cadre de votre activité professionnelle via d'autres formules de crédit (formule de leasing).



CARACTÉRISTIQUES

Montant

Minimum 100 000 EUR et maximum le montant de la ligne de crédit.

Intérêts

Les intérêts fixés sont calculés au taux d'intérêt contractuel au début du tirage et sur le montant du tirage, et doivent être payés à l'échéance du tirage.

Durée du tirage

- > Minimum 7 jours
- > Maximum 12 mois
- > Limitée à l'échéance de la ligne

Prélèvement du capital

Vous décidez combien vous prélevez pour un tirage dans le cadre d'une ligne de crédit donnée.

Remboursement anticipé

Un remboursement anticipé n'est autorisé que si l'emprunteur répond à la définition d'une entreprise au sens de la Loi sur le Financement des PME⁽¹⁾. Dans ce cas, une indemnité de rupture sera due, calculée sur la base du montant du crédit initialement accordé⁽²⁾.

Frais

Frais de dossier lors de l'octroi ou du réajustement du crédit.

Si vous demandez plusieurs crédits simultanément, les frais seront calculés sur la base du montant total des crédits.

Fiscalité

Les intérêts et les frais sont en principe déductibles à l'impôt des sociétés.

(1) Article 2, 4^e Loi du 21-12-2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises (M.B. du 31.12.2013), tel que modifié par la Loi du 21.12.2017 (M.B. du 29.12.2017).

(2) Si le montant initialement accordé est de maximum 2 millions EUR, l'indemnité de rupture est de maximum 6 mois d'intérêt, calculée sur le montant remboursé anticipativement.



TABLEAU DES FRAIS INDICATIF

COUTS D'OUVERTURE INDICATIFS

Entre 0 euro et 0.30% du montant du crédit avec un minimum de 250 euro et un maximum de 2,500 euro

COUTS D'ADAPTATION INDICATIFS

0 à 125 euro



PLUS D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les mesures gouvernementales pour les petites et moyennes entreprises, voir www.financementdesentreprises.be.

Pour plus de renseignements relatifs aux informations et aux outils utiles destinés à améliorer l'accès au financement des entreprises et aux possibilités d'obtenir des garanties publiques, vous pouvez consulter le lien www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques

Pour plus d'informations relatives aux caractéristiques des principales sûretés pouvant éventuellement être constituées et leur impact sur la demande de crédit, vous pouvez consulter les liens suivants : www.financementdesentreprises.be/fr/suretes/suretes-pourquoi et www.financementdesentreprises.be/fr/suretes/quelles-suretes

QUESTIONS ?

Votre Chargé de relation se fera un plaisir de vous donner plus d'information et peut vous orienter vers une solution qui vous convient le mieux.



L'organisme compétent désigné pour l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et la distribution d'instruments financiers : Ombudsfin, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles - ombudsfin.be.

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A - 12/2018

Qu'est-ce que le factoring ?

Définition	<p>L'invoice finance (factoring ou commercial finance) vous permet d'obtenir un financement sur la base de l'encours de vos créances clients. C'est dans ce cas la société de factoring qui gère vos créances clients ouvertes. Cette gestion couvre pour l'essentiel les services potentiels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la gestion des factures (administration et / ou suivi);○ le financement des ou les avances sur les créances clients ouvertes;○ la garantie de paiement ou la couverture du non-paiement par les débiteurs. <p>Si vous souhaitez faire appel au factoring, vous devez transmettre la totalité de vos créances clients.</p>
Groupe cible	<p>Petites, moyennes et grandes entreprises ayant un certain chiffre d'affaires, fixé par la société de factoring.</p>
Montant	<p>La durée de la gestion et/ou le financement des factures dépend(ent) de l'échéance des factures.</p>
Taux d'intérêt et autres coûts	<p>Les clients de votre entreprise effectuent les paiements au bénéfice de la société de factoring.</p> <p>Le coût du factoring couvre :</p> <ul style="list-style-type: none">○ une provision pour la gestion des factures;○ une rente pour le financement des créances clients;○ une provision pour la couverture du risque de non-paiement par les débiteurs si ce service est repris dans le contrat.
Sûretés	<p>Du fait de la cession des créances clients, la société de factoring devient propriétaire des créances; elle ne demandera aucune sûreté ou garantie supplémentaire.</p>
Avantages et inconvénients	<ul style="list-style-type: none">- Un suivi permanent de votre gestion des débiteurs est assuré.- Vous pouvez disposer immédiatement des liquidités à partir de la facturation, sans devoir attendre la date d'échéance.- Le factoring autoriser un financement à une marge favorable; il vous permet de ne payer des intérêts que sur le montant effectivement utilisé.

Date de calcul	23/11/2020	Votre contact:	Yor Cup	A l'attention de
N° d'offre	2.532.893	Tél:	02-722 64 85	test Nicolas
N° client	8.624.387	Fax:		
N° contrat	39.845	E-mail:	ycup@leaseplan.com	test
Centre de frais	39.845			chee Bara 60/11
Base de calcul	39.845			1420 Braine l'alleud

KIA CEE'D 1.4 T-GDI MOREISG DCT AUT

Code LP	126/863	CV/KW	140/103	Vitesses	AU	Emission CO2	128
Carburant	Essence	Cylindrée	1353	Portes	5	Catégorie CO2	B
Vol. reserv. std.	50 L	CV fisc.	8	Pneus stand.	205/55 VR 16	Taxe CO2	41,84
Cons./100km	5,5	Déducat. fisc. %	59,20	Pneus inclus	225/45 VR 17	Ecoscore	70

Options et accessoires inclus dans l'offre			Données achat	
	Brut	%		
Toit ouvrant électrique	702,48	19,00	Prix catalogue:	21.314,04
Peinture métallisée	454,55	19,00	Total options/accessoires:	4.190,08
Pneus d'hiver	0,00	0,00	Total:	25.504,12
PACK ADAS	983,47	19,00	Remise:	
Système de stationnement automatique, Frein de parking électrique, Régulateur de vitesse adaptatif, Système d'assistance dans les bouchons, Freinage d'arrêt d'urgence avec détection piétons, Système de détection des angles morts			Véhicule fleet (19,00%)	4.049,67
PACK NAVIGATION			Options/accessoires	796,11
Démarrage sans clé (smart key), Reconnaissance des panneaux de limitation de vit., Système de navigation 10.25" + écran tactil coul.			Investissement Concessionnaire:	20.658,34
PACK DESIGN			TMC:	/
Pédales en alu, Phares avant LED, JAV 17"			Investissement Total:	20.658,34
			Données contractuelles	
			Durée en mois:	60
			KM/an:	10.000
			KM total:	50.000
			Option d'achat: (16,00 %)	3.305,33
			Loyer mensuel:	
			Leaseplan Direct hors tva	471,55
			Mobility pack	15,38
			Loyer mensuel total hors tva	486,93
			Loyer 50% tvac 21%	537,44
			Loyer 65% tvac 21%	552,59
			Loyer tvac 21%	587,95
			0%	21%
			Base imposable	5,88 481,05
			TVA	101,02
			KM - 0,005017	KM + 0,025084

Services inclus	Description
LeasePlan Direct	
Entretien et réparation	
Pneus limité	Nombre de pneus prévus dans l'offre: 4. Pour le remplacement, consultez la liste des spécialistes de pneus privilégiés.
Assurance	RC, Protection Juridique. Rétenion de risque avec une indemnité contractuelle. Rétenion de risque avec une indemnité contractuelle: - dégâts matériels : 637,60 EUR
Mobility pack	
Assistance routière	Europe avec véh. de remplacement cat.B
Voiture de remplacement	Catégorie: A
Assurance conducteur	Inclus
Pneus d'hiver	Inclus

Équipement standard (sous réserve)

Jantes alu taille standard, Régulateur de vitesse, PDC arrière, Caméra de recul, Alerte franchissement de ligne, Rétroviseurs rabattables élect., Bluetooth interface, Dégivrage pare-brise, Lave-glace chauffant, Radio, Direction assistée, ABS, Phares antibrouillard av., Ordinateur de bord, Airbag conducteur, Airbag passager, Roue de secours, Intérieur tissu/cuir, Volant avec commande radio, Vitres teintée foncée arrière, Vitres électriques avant, Système contrôle pression pneus, Siège conducteur régl. hauteur, Fixation sièges enfants Isofix, Commande vocale pour téléphone, Volant réglable, Pommeau de vitesse cuir, Vitres électriques arrière, Rétroviseurs chauffants, Feux de jour, Airbags - vitres latérales, Banquette arrière rabattable, Airbags latéraux avant, Système de navigation, Volant en cuir, Siège passager réglable en hauteur, Assistance dynamique de stabilité, Sensor de pluie essuie-glaces, Verr. centr. commande à dist., Feux de jour LED, Système Start/Stop, Rétro. int. anti-éblouissant, Airconditioning 2 zones (autom.)

Conditions générales

- Les montants sont en EUR et hors TVA.
- Cette offre reste valable 30 jours, pour autant que les prix et/ou les tarifs ne subissent pas de modifications.
- Les frais pour l'enlèvement et le transport du véhicule de chez le client ou dealer jusqu'à LeasePlan Car Remarketing sont à charge du client.
- Le placement d'une attache-remorque peut influencer le prix de l'offre .
- L'offre actuelle est valable sous réserve que votre dossier soit accepté par notre comité de crédit et que toutes les garanties supplémentaires, demandées par ce comité de crédit, soient réunies dans les 3 mois après la date de l'offre.
- Toute information et tous les coûts relatifs à l'émission CO2 sont purement indicatifs.
- L'avantage de toute nature ainsi que le pourcentage de déduction fiscale ne sont mentionnés qu'à titre purement informatif. Pour les voitures considérées fiscalement comme de 'fausses' plug-in hybrides, il convient d'appliquer la réglementation en vigueur dans le cadre du calcul de l'avantage de toute nature ainsi que du pourcentage de déduction fiscale. LeasePlan ne peut être tenue responsable des différences éventuelles dans le calcul de l'avantage de toute nature et du pourcentage de déduction fiscale.
- Suivant conditions RC BE0101/B (disponibles sur le site Internet www.leaseplan.be).
- Ne sont pas inclus dans le loyer mensuel: les entretiens effectués au-delà du nombre de kilomètres déterminé dans l'annexe pour la durée totale de la période de location. De plus, ces entretiens ne sont pas compris dans le décompte des kilomètres roulés en plus.
- A titre indicatif, cette offre tient compte du taux forfaitaire de 35% d'utilisation à des fins professionnelles du véhicule pour la déductibilité de la TVA (troisième méthode). Il est du ressort de chaque société/client de décider quelle méthode doit être appliquée et/ou est la plus avantageuse.
- Le client a le droit d'acheter le véhicule, à la fin de la durée contractuelle, à une valeur résiduelle fixe, repris sur page 1 de la présente offre. Cette option d'achat est valable pour autant que le client ait rempli toutes ses obligations en vertu des conventions conclues avec LeasePlan. En outre, si le contrat est terminé suite à une perte totale, vol, frais lourds (c.à.d. si le véhicule n'est plus réparé suite à un problème technique parce que les frais de réparation sont disproportionnés par rapport à la valeur résiduelle et/ou à la période de location restante) ou non-exécution du contrat de la part du client ou si le client restitue le véhicule à LeasePlan avant la date d'échéance, les provisions contractuelles prévues à cette fin dans la convention de location à long terme seront intégralement appliquées.

COMMANDE - Offre 2.532.893 du 23/11/2020

Merci de nous renvoyer ce formulaire dûment complété. Un manque d'information pourrait mener à un retard dans la commande du véhicule.

Client: Small Fleet Internet quotation
N° du client: 8.624.387
N° du contrat: 39.845

Votre personne de contact: Yor Cup

Véhicule

KIA CEE'D 1.4 T-GDI MOREISG DCT AUT

Couleur extérieure:

Couleur intérieure:

Conducteur

Nom:

Date de naissance: .../.../.....

Sexe: M / F

Prénom:

Langue: NL / FR / EN

Adresse Professionnelle Privée

Professionnel Privé

.....

Téléphone:

.....

GSM:

.....

E-Mail:

Job titre:

Job catégorie:

Informations supplémentaires

N° centre de frais:

N° de plaque véhicule LeasePlan actuel:

Référence client:

Date de livraison souhaitée:

Voiture d'attente

Véhicule d'attente déjà livré ? Oui, n° de plaque: Non

Si non : desirez-vous un véhicule d'attente ? Oui Non

Catégorie:

Carburant: Essence

Adresse de livraison:

Diesel

La date et l'heure de livraison souhaitée:

Garage

Je choisis:

Livraison dans un garage dans la région (code postal/commune):

Livraison chez le client à l'adresse suivante:

.....

.....

.....

Planification et réservation de vos pneus hiver

LeasePlan réservera votre set de pneus hiver, afin d'en garantir la disponibilité.

Veillez dûment compléter cette section:

Je choisis le spécialiste du pneu moi-même*

Je laisse le choix du spécialiste du pneu à LeasePlan

Réseau :

Veillez choisir un spécialiste du pneu à proximité du code

Spécialiste du pneu:

postal suivant:

Code postal :

Ville :

(* Choisissez votre spécialiste du pneu sur <https://www.leaseplan.com/fr-be/ma-voiture-de-leasing/pneus>

Remarques	
Type GSM (si compris dans l'offre):	Attache-remorque: <input type="radio"/> maximum 750 Kg
Marque:.....	<input type="radio"/> plus que 750 Kg
Modèle:.....	
Autres:	
.....	

En signant le présent document, le signataire déclare avoir pris connaissance de et marquer son accord sur l'offre 2.532.893 ainsi que sur les conditions générales. Votre accord écrit valide cette commande.

Nom: _____ **Date:** _____
Signature: _____

Loyer htva	486,93 euro
Loyer y compris la participation CO2, htva	528,77 euro
Loyer y compris la participation CO2 + 50% tva 21%	579,28 euro
Loyer y compris la participation CO2 + 65% tva 21%	594,43 euro
Loyer y compris la participation CO2 + tva 21%	629,79 euro

BCU 2020 incl. carburant (incl. 65% TVA non-récupérable)	576,81 euro
----------------------------------------------------------	-------------

Avantage de toute nature annuel (à titre informatif)	1.841,70 euro
A partir de l'an 2 (94 %)	1.731,20 euro
A partir de l'an 3 (88 %)	1.620,70 euro
A partir de l'an 4 (82 %)	1.510,19 euro
A partir de l'an 5 (76 %)	1.399,69 euro
Valeur catalogue	29.842,37 euro
Coefficient CO2	7,20 %
Type de carburant	Eurosuper
Emission CO2 (l)	128